

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/19/2020041430/justel>

Dossier numéro : 2020-05-19/03

Titre

19 MAI 2020. - Arrêté du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'organisation des funérailles dans le cadre de mesures d'urgence pour limiter la propagation du Coronavirus - COVID-19

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 24-06-2020 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 25-05-2020 page : 37340

Entrée en vigueur : 18-05-2020

Table des matières

Texte

[Abrogé par] <ARR 2020-06-19/02, art. 7, 002; En vigueur : 24-06-2020>